



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/896
S/17163
7 mai 1985

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Point 25 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE
PAIX

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 7 mai 1985, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué adopté par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés lors d'une réunion d'urgence tenue à New York aujourd'hui. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte ci-joint comme document de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de l'ordre du jour, et du Conseil de Sécurité.

Le Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) N. KRISHNAN

ANNEXE

Texte du communiqué adopté le 7 mai 1985 par le Bureau de
coordination du Mouvement des pays non alignés concernant
la situation en Amérique centrale

1. Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a tenu à New York, le 7 mai 1985, une réunion d'urgence au cours de laquelle il a entendu un rapport, présenté par S. Exc. M. Javier Chamorro Mora, Représentant permanent du Nicaragua, concernant les mesures de coercition économique récemment adoptées par le Gouvernement des Etats-Unis contre le Gouvernement et le peuple du Nicaragua, y compris un embargo commercial total et la suspension des communications aériennes et maritimes entre les deux pays.
2. Le Bureau a rappelé que la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés lui avait demandé de suivre de près le déroulement des événements en Amérique centrale et avait lancé un appel pour qu'il soit mis fin à tout acte hostile contre le Nicaragua.
3. Le Bureau a également rappelé que le Communiqué de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination, tenue à Managua en janvier 1983, avait condamné l'utilisation de sanctions économiques et de pressions contre le Nicaragua, et que le Communiqué de la Réunion des ministres et chefs de délégation des pays non alignés, tenue à New York en octobre 1984, adressé à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, avait une nouvelle fois condamné énergiquement l'utilisation de mesures économiques comme moyen de coercition politique et économique contre les pays non alignés en violation des décisions adoptées par ces pays et de leurs droits souverains.
4. A cet égard, le Bureau condamne énergiquement l'embargo et les autres mesures de coercition économique récemment adoptées contre le Nicaragua. Il considère que ces nouveaux actes de coercition politique et économique, qui viennent s'ajouter aux mesures militaires, doivent être considérés comme faisant partie d'un plan plus vaste visant à déstabiliser et à renverser le Gouvernement du Nicaragua et constituent une nouvelle menace contre la paix et la sécurité dans la région.
5. Le Bureau considère également que lesdites mesures sont contraires aux normes qui régissent l'ordre juridique et économique international et qu'elles nuisent aux efforts du Groupe de Contadora en vue de la recherche d'une solution politique négociée aux graves problèmes que connaît l'Amérique centrale. A cet égard, le Bureau souligne à nouveau la nécessité de trouver des solutions politiques négociées aux problèmes de la région. Il réaffirme son appui sans réserve aux efforts du Groupe de Contadora et prie ce dernier à la suite des mesures de coercition économique récemment adoptées, d'analyser la situation et d'accélérer

son processus de consultation et de négociation afin de parvenir rapidement à une solution politique. A cet effet, il lance également un appel au Gouvernement des Etats-Unis afin qu'il reprenne ses négociations bilatérales avec le Gouvernement du Nicaragua en vue de parvenir à des accords concrets fondés sur le respect mutuel et sur le droit à l'autodétermination.

6. Le Bureau réaffirme sa ferme solidarité avec le Nicaragua et demande qu'il soit immédiatement mis fin à toutes menaces, attaques, actes hostiles et mesures économiques coercitives contre le peuple et le gouvernement de ce pays.

